

Apprécier les biens de la pensée

PERMETTEZ-MOI UNE PRÉCISION : CERTAINS DOCUMENTS ANNONÇANT CE CONGRÈS m'ont présenté comme « président de la commission culture » du Conseil régional du Languedoc-Roussillon. Je suis tout simplement membre de celle-ci mais j'y siége dans l'opposition. Je continue en effet à récuser dans cette région l'alliance entre la droite et l'extrême droite qui y dure encore. Ceci étant, ma posture d'opposant me fait obligation de vigilance et de critique et c'est de celle-ci que je vais nourrir les réflexions que je vais vous livrer maintenant.

Vous m'avez demandé mon point de vue sur les usagers du service public des bibliothèques. Je vois deux missions assez distinctes de ce service : vis-à-vis du territoire et vis-à-vis des lecteurs.

Les missions territoriales

Ces missions renvoient à des populations exclues ou discriminées dans l'accès à la culture en général, écrite ou construite en particulier, mais aussi à des populations locales qui n'ont pas un égal accès aux ressources culturelles.

Les populations exclues

Ce sont celles dont le profil social ou le parcours de consommation les tiennent éloignés des bibliothèques (même devenues médiathèques). Ce sont celles des MLI, des ANPE, des CCAS mais aussi celles des galeries commerciales ou de certaines plages dites populaires. Vis-à-vis d'elles, ne faudrait-il pas définir des stratégies de suivi individuel en petits groupes comme cela se fait dans le domaine de l'économie solidaire ou de l'insertion par le travail ? Cela suppose que la bibliothèque/médiathèque se fasse

« hors les murs », définisse des publics-cibles, dispose de personnel formé en ce sens.

Les populations discriminées

Ce sont celles qui n'ont pas les moyens d'exploiter pleinement le capital du système scolaire. Vous savez combien ce système reproduit les inégalités sociales, quel que soit le dévouement des enseignants ou la performance de l'encadrement. Ces inégalités sont particulièrement éclatantes dans le domaine de la lecture que ce soit à travers les taux impressionnants d'analphabétisme ou dans le désintérêt pour les bibliographies que l'on constate dans l'enseignement supérieur. Face à ce problème, ne faut-il pas intensifier le partenariat entre bibliothèques et écoles ? Même et surtout s'il faut se réjouir que 30 à 40 % de vos usagers soient des jeunes scolarisés, il n'est pas possible de faire l'impasse sur les pourcentages importants qui n'y viennent pas. Ce partenariat, on peut l'imaginer aussi avec des associations luttant contre l'illettrisme, pratiquant l'aide aux devoirs, avec des organismes de formation professionnelle. Il se concrétise dans des projets d'animation mêlant la fréquentation des lieux, l'intéressement aux productions culturelles, l'initiation à l'écriture et à la création.

Les populations isolées

Elles sont coupées d'un accès spontané aux biens culturels marquant d'ores et déjà l'existence d'une nouvelle fracture sociale. Une fracture entre ceux qui sont dans les réseaux de communication et d'échange et ceux qui ne savent pas y entrer ou s'y mouvoir. La sociologie des usages de l'Internet l'illustre amplement : l'idéal égalitaire républicain est de plus en plus nié par un équipement inégal du

territoire, mais aussi par l'absence de propédeutique et le mythe du « village global ». Car c'est bien un mythe que de croire que tout le monde peut accéder au même moment aux mêmes sources pour son bénéfice personnel. Souvent la bibliothèque/médiathèque est localement le seul équipement à vocation sociale et culturelle, de nature démocratique. Démocratique, c'est-à-dire capable de répondre à des attentes ou des besoins contradictoires et de les arbitrer. Raison de plus pour qu'elle structure des pratiques spécifiques, des apprentissages à l'organisation de manifestations, de débats, d'expositions. Pensons ainsi l'exploitation des fonds patrimoniaux locaux trop souvent réservés aux érudits ou aux chercheurs et qui peuvent être des points de passage collectifs vers des lieux de mémoire et une identité culturelle localisée.

Un service culturel de proximité

Ces missions qui me semblent incomber au service public des bibliothèques pourraient être mieux remplies encore dans la définition d'un service culturel de proximité. C'est l'idée du Schéma des Services collectifs contenue dans la loi du 25 juin 99 sur l'Aménagement et le Développement durable du Territoire. Les Conseils régionaux ont donné leur avis et parfois défini leur orientation sur ces perspectives législatives en ce début d'année. Il s'en dégage un consensus, un dissensus et un oubli.

■ Un consensus mou sur le contenu de ces services culturels de proximité : une médiathèque, un lieu de diffusion du spectacle vivant, un lieu de pratique artistique ouvert aux amateurs, une salle de cinéma, le tout devant s'organiser en lieu de ressources cohérent.

■ Un dissensus sur les dispositifs

régionaux d'observation et d'évaluation de la vie et de l'économie culturelle. Il sont indispensables à une meilleure connaissance de synergies intra-territoriales et à des politiques publiques plus adaptées. Dans certains cas, les régions comme celle du Languedoc-Roussillon ont émis « un avis très défavorable à la création d'un Observatoire régional de la Culture ». On peut y voir un début d'aveu concernant l'opacité des subventions culturelles et leur inégale distribution.

■ Un oubli des Conseils territoriaux de la Culture : lieux de débat et d'initiatives associant populations, élus, créateurs, professionnels, ils pourraient être un instrument essentiel dans la socialisation des pratiques culturelles en même temps qu'un lien entre citoyens et élus qui fait de plus en plus défaut.

On le voit, les missions de service public vis-à-vis de publics territorialisés mais mal à l'aise dans l'espace culturel sont particulièrement larges. Celles ancrées sur la lecture publique sont au cœur de ces défis.

Le défi des NTC

Ces missions renvoient à une question finalement très ancienne mais relancée par l'arrivée des nouvelles technologies de la communication (NTC) : comment produire un public, une opinion publique ? C'est-à-dire comment construire une instance universelle de jugement et d'appréciation des biens de la pensée. Une instance définie par la possible et libre participation de chacun de ses membres à l'examen critique de ces biens et des discours échangés. C'est le défi toujours actuel lancé par l'Europe des Lumières et par la Révolution française. Ce défi est aujourd'hui renouvelé par l'irruption des NTC dans la formation de l'opinion : le texte électronique (entre autres) ne va-t-il pas favoriser la multiplication de communautés spécialisées et séparées par leurs usages spécifiques de nouvelles techniques ? Cette fragmentation ne va-t-elle pas favoriser le contrôle global des échanges par les entreprises

multimédias les plus puissantes ? Ce sont des questions souvent posées par Roger Chartier et qui méritent qu'on s'y arrête. Sinon l'arrivée d'Internet et du livre électronique suscitera toujours plus de peurs : celle d'une édition sans éditeurs (je pense à l'essai d'André Schiffrin), sans auteurs, sans libraires et finalement sans lecteurs. Cette angoisse peut expliquer la virulence prise par le débat en France sur le prêt payant conçu par beaucoup comme une réponse immédiate à la remise en cause du droit d'auteur sur Internet.

Les missions du service public

Dans ce contexte, elles sont à mes yeux, au nombre de trois.

■ Garantir le pluralisme, la diversité, la marge. C'est là la modernité de la laïcité. Le droit d'auteur, avant d'être monétaire ou marchand, c'est le droit d'être lu. La lecture publique est un élément essentiel de ce droit, comme le sont les librairies indépendantes (que Jérôme Lindon a eu l'intelligence rare de sauver avec la loi Lang sur le prix unique du livre ; permettez-moi d'en saluer ici la mémoire). Quand on apprend que vous achetez en moyenne 20 % d'un ouvrage d'un auteur débutant, on réalise le poids décisif que vous pesez dans cette bataille pour le pluralisme.

■ Résauter toujours plus les usagers des bibliothèques. Ce n'est certes pas une idée neuve : les premières agences régionales de coopération ont vu le jour en 1984. Aujourd'hui, 17 régions sur 22 sont dotées de telles agences qui relient entre elles bibliothèques municipales, universitaires, archives. Mais elles sont encore trop inégalement dotées (de 40 000 F à 6 MF selon les régions). Leur avenir n'est pas assez garanti : trop peu de contrats de plan État-Régions les ont inscrites dans leurs projets pluriannuels. Parfois elles sont concurrencées par des Centres régionaux du Livre : c'est un facteur de dynamisme peut-être mais qui n'est pas satisfaisant dans la perspective d'un renforcement et d'une rationalisation des réseaux de

lecteurs. Trop souvent, c'est la logique de l'offre qui l'emporte (celle des éditeurs, des libraires, des professions du secteur) sur celle des usagers et du public.

■ Structurer démocratiquement la demande. La tendance dominante des institutions est d'accompagner, voire de légitimer les usages sociaux déjà distribués, des biens culturels. Le cas des « chèques cultures lycées » en est un bon exemple : seuls ceux qui consomment déjà de la lecture, du cinéma, de la musique en tirent un profit d'ailleurs très marginal. La définition d'une véritable politique contre les discriminations dans l'accès à ces biens s'emploierait à distinguer les demandes (ce qui passe par une meilleure expertise de l'économie culturelle par des Observatoires indépendants), à cibler les usages, à séquencer les interventions par rapport à l'offre dominante (des grandes institutions culturelles, des grandes manifestations festivières, des grandes tendances sur les NTC).

L'implication des élus

Pour conclure, permettez-moi une dernière observation : l'implication des élus dans le service public de la lecture est de moins en moins assurée. Elle apparaît synonyme de politisation et de censure comme on a pu le voir dans les villes de Vitrolles ou d'Orange. Mais ce risque masque un problème plus profond : celui de l'exclusion des élus par les professionnels de la culture. La décentralisation et la démocratisation de la culture ont depuis vingt ans entretenu cette professionnalisation qui est, au demeurant, une bonne chose. Mais elle aboutit à une déresponsabilisation des élus qui ne demandent pas mieux, dans une logique de guichet, que de financer des opérations ou des systèmes dont ils se désintéressent. Vous connaissez sans doute la boutade de Valéry : « La politique est l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde ». Il ne faudrait pas que cette formidable professionnalisation de la culture décharge les politiques de l'obligation de se mêler de ce qui regarde les gens. 